

**Présents Comité Directeur OMS:**

**S.LOPEZ // F.TROSSET // D.BUISSIERE // A.DUC-MAUGE // A.GERIN //**

**Absents excusés :**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Validation du CR précédent.
- 2/ Présentation et travail sur le tableau intégrant les critères de subvention
- 3/ Présentation du projet d'insertion professionnelle par le sport
- 4/ Divers

**1. Validation du CR de septembre**

Le CR est validé.

**2. Présentation et travail sur le tableau intégrant les critères de subvention**

S.Lopez informe que le dossier de subvention élaboré par le Codir de l'OMS a été présenté en commission municipale, rassemblant des membres de la majorité, des techniciens, des membres de l'opposition. Le dossier est validé et sera présenté pour vote soit devant le conseil municipal soit devant un conseil restreint.

Benjamin effectue une présentation du tableau élaboré afin de pouvoir réaliser les calculs de critères et attribution des points. Ce tableau est basé sur les critères retenus par le Codir OMS pour les futures subventions.

Débat et exemples réalisés sur le poids de chacun des critères. Ce travail doit être poursuivi et des simulations doivent être faites afin de consolider le tout lors du prochain Codir.

Pour information, en date du 06/03, sur la totalité des membres de l'OMS, 6 associations n'ont pas remis leur dossier, 9 associations ont des dossiers exploitables, les autres ayant remis des dossiers incomplets ou à corriger (règles de remplissage non respectées).

**3. Projet d'insertion par le sport**

S.Lopez informe le Codir que le bureau municipal dans le cadre du PEL – Projet d'éducation local – a rencontré l'APELS en charge de mener des projets d'insertion professionnelle via les associations sportives. Ceci est en partenariat avec le CIAS du pays voironnais, Pole emploi et les PME/entreprises locales. L'objectif est de construire des passerelles entre les sportifs et les PME afin de leur proposer soit des stages dans leur cursus étudiant, soit des emplois quand cela est possible. L'APELS a pour mission de gérer les profils proposés et les projets, tout en construisant un réseau d'entreprises intéressées.

Le Codir valide la démarche et attend de voir les propositions qui seront faites aux associations.

**4. Divers**

Aucune subvention récompense demandée.  
Aucune subvention déplacement demandée.  
Prochain Codir fixé au 12 avril – 19h30.